



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant
la validation de la votation cantonale du 25 septembre 2022
sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour
une assurance des soins dentaires »**

(Du 19 octobre 2022)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Grand Conseil a adopté le 3 mai 2022 le décret soumettant au vote du peuple l'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour une assurance des soins dentaires ».

Cet objet a été soumis au vote du peuple le 25 septembre 2022.

L'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Pour une assurance des soins dentaires » a été refusée par 35'550 « non » contre 20'664 « oui ».

La participation au scrutin a été de 41,31%.

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours dans le délai légal de six jours après la publication des résultats dans la Feuille officielle du 30 septembre 2022.

Dès lors, conformément à l'article 29, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous avons validé la votation par arrêté du 19 octobre 2022 et vous présentons ce rapport pour information.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 octobre 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND